

Les échos du Conseil de Faculté

Le Conseil de Faculté, en formation plénière a été réuni le 4 juin dernier.

1 / Les membres du Conseil ont été informés des avis (à l'unanimité) donnés le 24 mai par le Conseil en formation restreinte :

M. Moussa THIOYE, MCF en droit privé a été proposé pour prendre la direction du Master 2 droit de l'immobilier, en raison du départ à la retraite de notre collègue le Pr Pierre GALAN.

Le Pr Lukas RASS-MASSON a été proposé pour devenir directeur de l'European School of Law, prenant la suite du Pr Wanda MASTOR. Un arrêté de notre Présidente, Corinne MASCALA, l'a nommé à compter du 1^{er} juin 2018.

Nous souhaitons pleine réussite à nos collègues dans leurs nouvelles fonctions.

Conformément à la demande du Président de l'Ecole des avocats Sud-Ouest-Pyrénées, 10 collègues ont été proposés pour les jurys du CAPA 2018.

2 / M. Christian BASTIDE, Président du tribunal de commerce de Toulouse est désigné, à l'unanimité, comme huitième personnalité extérieure du Conseil.

3 / Le point a été fait sur plusieurs questions :

- Trois « Toulousains » (sur une liste de 23 nouveaux agrégés) sont reçus au concours externe d'agrégation de droit public : MM. Jean-François GIACUZZO, TESTARD, Valère N'DIOR. Présent à Paris le jour des résultats (25 mai), le doyen se réjouit de ces très bons résultats et informe le Conseil que le Pr GIACUZZO va rejoindre notre Université.
- En charge de ce dossier, le Pr Céline MANGEMATIN, assesseur, a fait le point sur les abonnements numériques, le réabonnement à Lexbase restant posé.
- Il est souhaité de reprendre le dossier « clinique du droit » qui avait déjà été travaillé, l'an dernier, par notre collègue Michel ATTAL et l'ordre des avocats de Toulouse. Le Pr Mathieu CARPENTIER, assesseur, a accepté de prendre en charge ce dossier et présentera de nouvelles propositions.
- Le PR Céline MANGEMATIN, assesseur, a fait le point sur la réflexion concernant la création de cours d'anglais juridique et de droit français en anglais.
- En ce qui concerne les syllabi, il a été décidé de se consacrer en priorité à la L3 puisque les étudiants doivent choisir au semestre 6 entre les parcours droit privé et droit public. Compte tenu de l'urgence, nous allons utiliser le formulaire lancé l'an dernier par la Faculté. Nous procéderons dès le début de l'année prochaine au lancement des syllabi pour les trois niveaux de Licence, en utilisant le formulaire très complet élaboré par M. Jean-Baptiste HEBRAUD avec les ajustements souhaités pour notre composante. M. Olivier BLIN, assesseur Licence est chargé de coordonner ce dossier.

Le prochain Conseil aura lieu le jeudi 5 juillet.

Philippe Nélidoff, Doyen de la Faculté de droit et science politique